

SKYTECH

Rue Louis Blériot – 27940 Le Val-d’Hazey

Installation de recyclage de déchets plastiques PJ n°7 : Note de présentation non technique

Rapport

Réf : CACINO210191 / RACINO04421-01

ROMAC / VAL




05/05/2021



SKYTECH

Rue Louis Blériot – 27940 Le Val-d’Hazey

Installation de recyclage de déchets plastiques
 PJ n 7 : Note de présentation non technique

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	05/05/2021	01	R.MACRET 	V.ALLPORT 	V.ALLPORT 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACINO210191 / RACINO04421-01
Numéro d'affaire :	A55547
Domaine technique :	IC01

Le résumé non technique fait l'objet d'une pièce spécifique.

SOMMAIRE

1.	Objet de la demande	4
2.	Présentation de l'établissement	4
	2.1 Situation géographique du site.....	4
	2.2 Parcelles cadastrales du projet	6
3.	Organisation du site	8
4.	Activités de production	10
	4.1 Réception des déchets (Cellule 2 et alvéoles extérieures)	10
	4.2 Étape 1 : Broyage – Lavage – Tri métaux (cellule 1)	11
	4.3 Étape 2 : Séparation des plastiques en mélanges (cellule 3)	12
	4.4 Étape 3 : Granulation / Compoundage des plastiques (cellule 4)	14
	4.5 Stockage d'additifs (cellule 5) et stockage de produits finis (Cellules 5 & 6)	15
5.	Résumé non technique de l'étude d'incidence	18
6.	Résumé non technique de l'étude de dangers	24
	6.1 Scenarii accidentels	24
	6.2 Mesures de réduction des risques	27
	6.3 Conclusion	27

TABLEAUX

Tableau 1. Caractéristiques de localisation du bien étudié	4
Tableau 2 : Parcelles cadastrales	6
Tableau 3 Distances maximales d'effets des accidents retenus	25

FIGURES

Figure 1 : Localisation du site sur un extrait de carte IGN	5
Figure 2 : Communes concernées par le rayon d'affichage	6
Figure 3 : Extrait de plan cadastral	7
Figure 4 : Présentation des zones du site	9
Figure 5 : Zones de stockage des déchets à traiter (cellule 1, cellule 2, alvéoles extérieures)	10
Figure 6 : Localisation des lignes de prétraitement lavage broyage (cellule 1)	11
Figure 7 : Effet triboélectrique entre ABS et PS	13
Figure 8 : Localisation des lignes de triboélectricité (cellule 3)	13
Figure 9 : Schéma de fonctionnement de l'étape de granulation	14
Figure 10 : Localisation des lignes de triboélectricité (cellule 3)	15
Figure 11 : Zones de stockage des produits finis et additifs (cellule 5)	16
Figure 12 : Zones de stockage des produits finis et additifs (cellule 5)	17
Figure 13 : Voisinage du site	24
Figure 14 : Zones considérées dans les modélisations accidentelles	25
Figure 15 : Cartographie des effets thermiques – PhD1	26
Figure 16 : Représentation graphique des effets toxiques à hauteur d'homme selon les conditions F3 et D5	26

1. Objet de la demande

La société SKYTECH souhaite déposer une demande d'autorisation pour l'exploitation d'une activité de recyclage de déchets plastiques sur la commune du Val d'Hazey (27).

Cette usine sera implantée dans les anciens bâtiments de l'usine DRAKA PARICABLE dont la cessation d'activité a été actée en date du 13/04/2016, sur la commune du Val-d'Hazey (27).

L'objectif du projet est de redonner une seconde vie à des déchets plastiques issus de VHU (véhicules hors d'usage) et de DEEE (déchet d'équipement électrique et électronique). Ces déchets proviendront à 80% de France (Hauts de France et Loire Atlantique) et à 20% d'Europe.

La demande porte sur les installations classées suivantes :

- Rubrique 2661-1 : activité d'extrusion de plastiques (130 t/j) sous le **régime d'autorisation** ;
- Rubrique 2791 : activité de traitement de déchets non dangereux (146 t/j) sous le **régime d'autorisation** ;
- Rubrique 2661-2 : activité de broyage de plastiques (88 t/j) sous le **régime de l'enregistrement** ;
- Rubrique 2662 : stockage de matières plastiques (1 500 m³) sous le **régime de l'enregistrement** ;
- Rubrique 2714 : stockage de déchets non dangereux (1 550 m³) sous le **régime de l'enregistrement**.
- Rubrique 2910 : 2 chaudières à gaz de 2,1MW chacune, soit 4,2MW au total, sous le **régime de la déclaration**

2. Présentation de l'établissement

2.1 Situation géographique du site

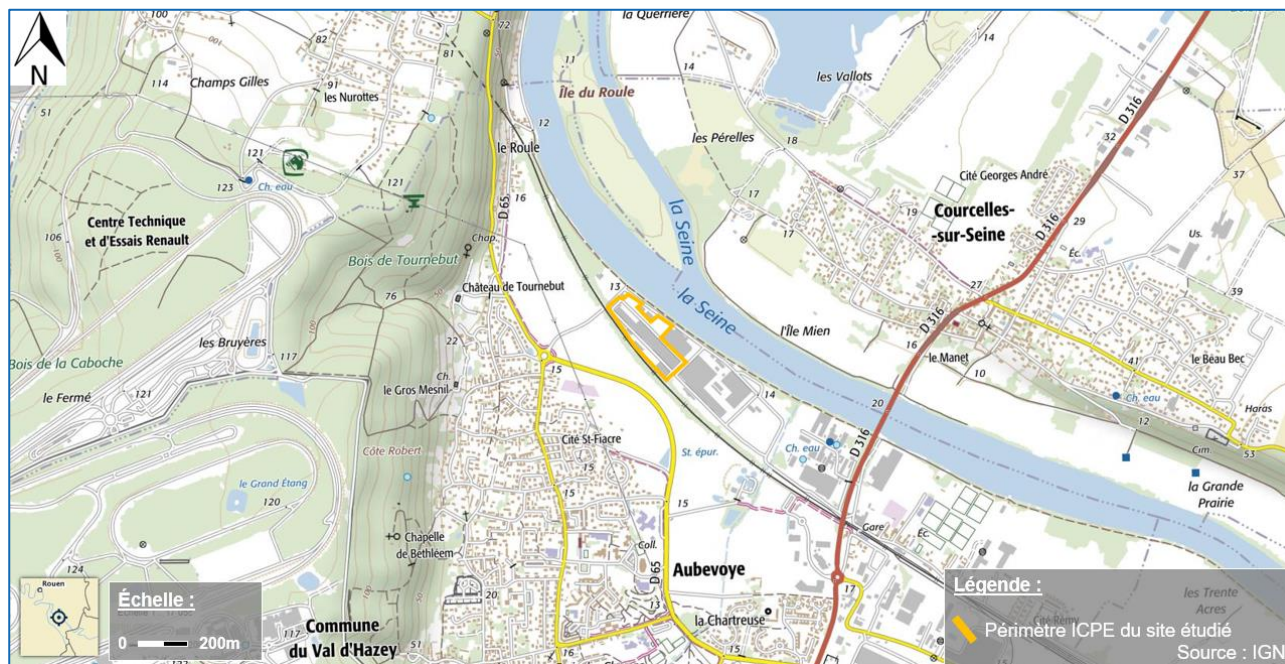
Le site se trouve sur le territoire de la commune du Val-d'Hazey, dans le département de l'Eure (27), à environ 50 kilomètres au Nord-Ouest de Paris et 30 kilomètres au Sud-Est de Rouen.

Tableau 1. Caractéristiques de localisation du bien étudié

Caractéristiques	Site étudié
Région	Normandie
Département	Eure (27)
Adresse	Rue Louis Blériot
Altitude	14 m NGF ¹

¹ NGF : Nivellement Général de la France

Figure 1 : Localisation du site sur un extrait de carte IGN



Source : Géoportail

Les communes concernées par l’affichage des éléments d’informations (rayon d’affichage : 2 km) pour la demande d’autorisation sont :

- Le Val d’Hazey, commune d’implantation du site ;
- Courcelles sur Seine, à 200 m à l’Est du site ;
- Bouafles, à 900m au Nord ;
- Villiers sur le Roule, à 940 m au Nord-Ouest du site ;
- Gaillon, à 1,3 km au Sud du site ;
- Les Trois Lacs, à 1,6 km au Nord.

La localisation de ces communes est précisée sur la figure ci-après. Ces 6 communes appartiennent toutes au département de l’Eure. Un plan de situation extrait de la carte IGN 1/25000 est présenté en PJ n°1.

Figure 2 : Communes concernées par le rayon d'affichage



2.2 Parcelles cadastrales du projet

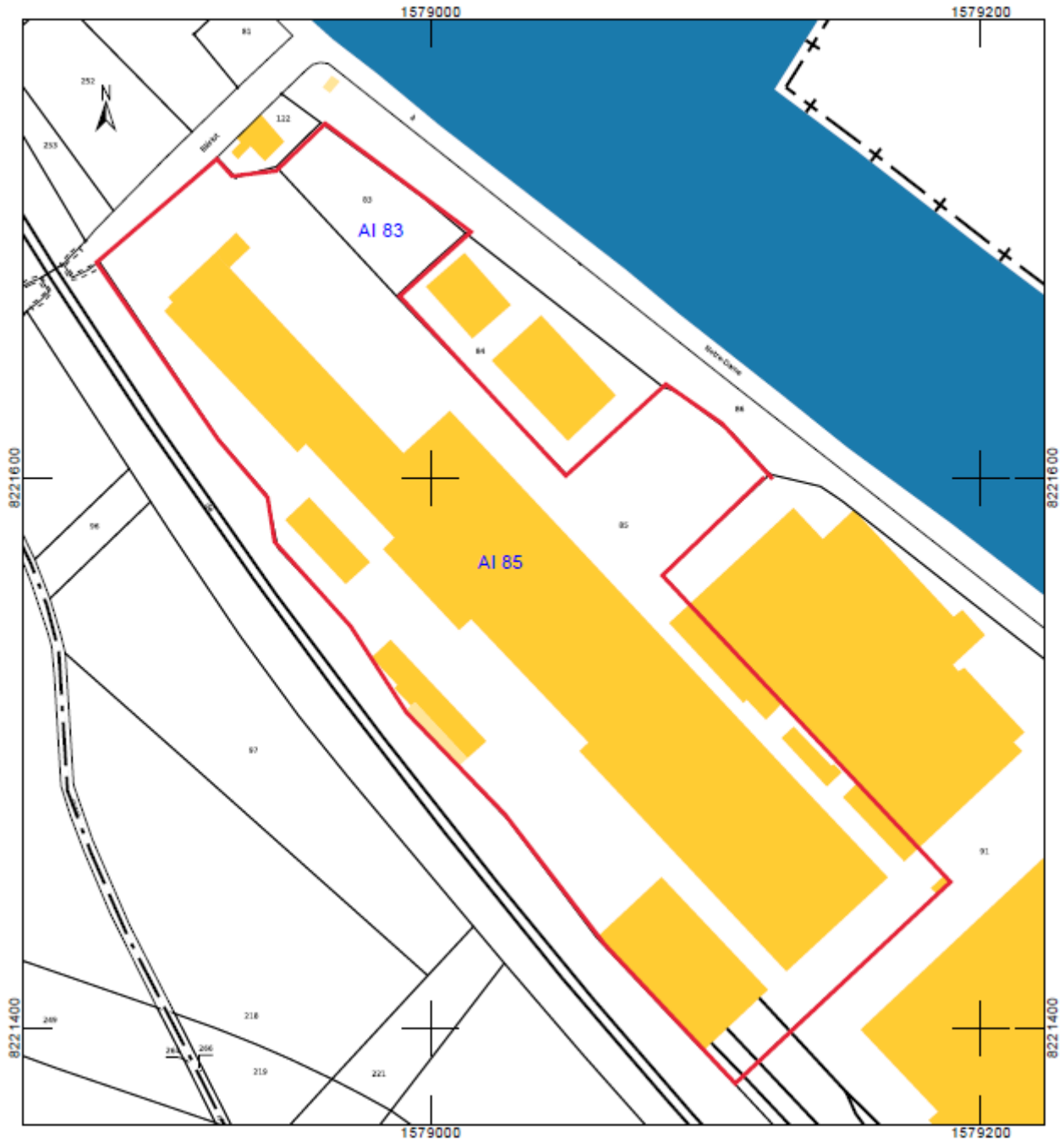
Le site de SKYTECH est localisé dans le département de l'Eure (27), sur la commune de Le Val-d'Hazey, rue Louis Blériot.

Le périmètre ICPE englobe une emprise d'environ **4 ha**.

Tableau 2 : Parcelles cadastrales

N° de section	N° de parcelle	Superficie totale de la parcelle	Emprise du site ICPE sur la parcelle
AI	83	1 865 m ²	0 m ²
AI	85	38 135 m ²	27 310 m ²
Total			27 310 m²

Figure 3 : Extrait de plan cadastral



Source : cadastre.gouv.fr

3. Organisation du site

Le site de SKYTECH présente une superficie d'environ 4 ha. Il s'agit d'un site existant qui sera aménagé avec les éléments suivants :

- Un bâtiment principal accueillant :
 - Les installations de production,
 - La chaufferie (2 chaudières),
 - Le local maintenance,
 - Une zone de stockage de déchets à traiter,
 - Une zone de stockage de produits finis,
 - Un local recherche et développement.
- Un bâtiment administratif,
- Un bâtiment pour le stockage des produits finis,
- Des stockages extérieurs :
 - Alvéoles de stockage des déchets non broyés,
 - Bennes de déchets propres à l'activité.
- Des voiries et deux parkings,
- Des utilités : réseaux d'eau, réseaux électriques, réseaux télécoms, réseau gaz, station de traitement des eaux vannes, station de traitement de l'eau de process,
- Des espaces verts.

L'accès au site peut se faire par la rue Louis Blériot à l'Ouest et par la rue le Grand Marais via les deux parkings en partie Nord du site.

L'entrée/sortie est fermée par un portail automatique, qui sera ouvert en journée de semaine. Elle est accessible par les services de secours.

Le site est divisé en plusieurs zones, présentées sur la figure ci-après. Il est fermé en dehors de la présence du personnel.

Le site emploiera 90 personnes en 5x8, 7j/7, 340 jours par an.

Figure 4 : Présentation des zones du site



Les bâtiments sont à structure métallique avec bardage métallique périphérique. Le site est divisé en 6 cellules. La superficie de chacune des cellules est comme suit :

- Cellule 1 : 2 300 m² ;
- Locaux techniques (R&D, maintenance, chaufferie) : 805 m² ;
- Cellule 2 : 2 100 m² ;
- Cellule 3 : 2 925 m² ;
- Cellule 4 : 2 970 m² ;
- Cellule 5 : 1 710 m² ;
- Cellule 6 : 1 792 m².

A noter que les cellules 1 à 5 et les locaux techniques sont séparées les unes des autres par une paroi coupe-feu 2h.

4. Activités de production

4.1 Réception des déchets (Cellule 2 et alvéoles extérieures)

Les déchets entrants seront réceptionnés soit au niveau des 6 alvéoles extérieures soit au niveau de la cellule 2. Chaque alvéole extérieure présente les caractéristiques suivantes :

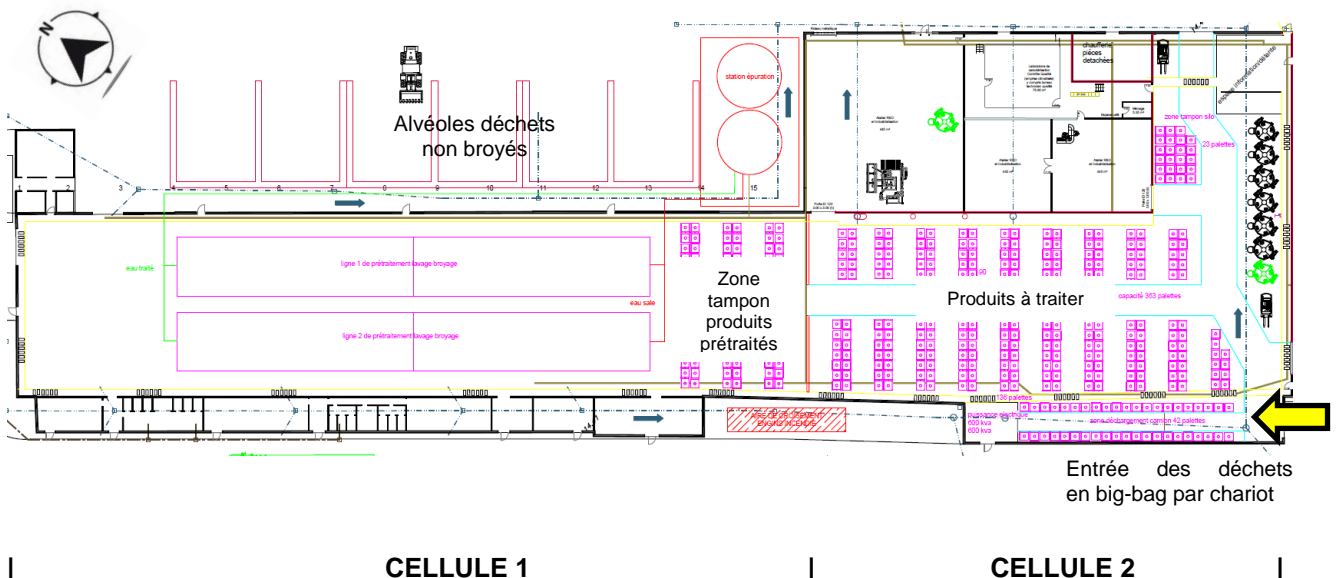
- Surface unitaire : 8,5m x 10m
- Stockage sur 2m de hauteur maximum
- Mur périphérique béton de 4m de hauteur
- Volume stocké : 175 m³ soit 87,5 t (densité de 0,5)

Les déchets à traiter seront stockés pour 75% au niveau de la cellule 2 et pour 25% au niveau de la cellule 1, soit un total de 500 m³, environ 300 tonnes avec une densité de 0,57.

Les déchets entrants sont des déchets plastiques provenant de VHU (véhicules hors d'usage) et de DEEE (déchet d'équipement électrique et électronique). Il s'agit d'un mélange de :

- ABS (Acrylonitrile butadiène styrène) : Maximum 50% du mélange
- PS (Polystyrène Expandé) : Maximum 60% en mélange ABS/PS
- PP (Polypropylène) : Maximum 20% en mélange ABS / PS / PP

Figure 5 : Zones de stockage des déchets à traiter (cellule 1, cellule 2, alvéoles extérieures)



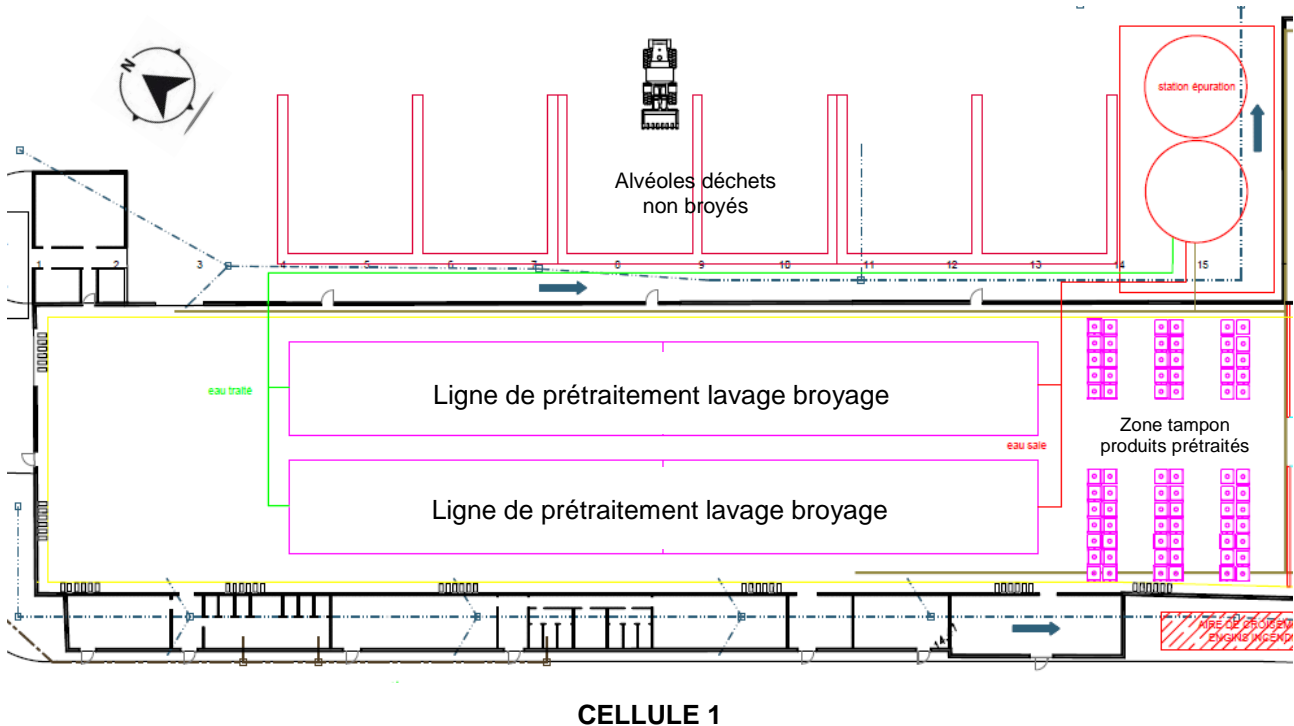
4.2 Étape 1 : Broyage – Lavage – Tri métaux (cellule 1)

En fonction de la provenance des déchets et de la qualité de ceux-ci il sera nécessaire d'effectuer un prétraitement qui sera composé :

- Lavage – Rinçage ;
- Lavage – Broyage – Tri métaux ;
- Broyage – Tri métaux.

Le site disposera de deux lignes de prétraitement lavage broyage sous eau au niveau de la cellule 1 d'un modèle équivalent à celui présenté ci-après.

Figure 6 : Localisation des lignes de prétraitement lavage broyage (cellule 1)



Photographie 1 : Modèle de broyeur sous eau



L'étape de lavage sera assurée par un système de laveur à frictions. La capacité de prétraitement est de 15 000 t/an par ligne, soit 30 000 t/an pour les 2 lignes, soit 88 t/j.

Le but de cette étape est de calibrer la matière en termes de qualité et taille pour l'étape suivante.

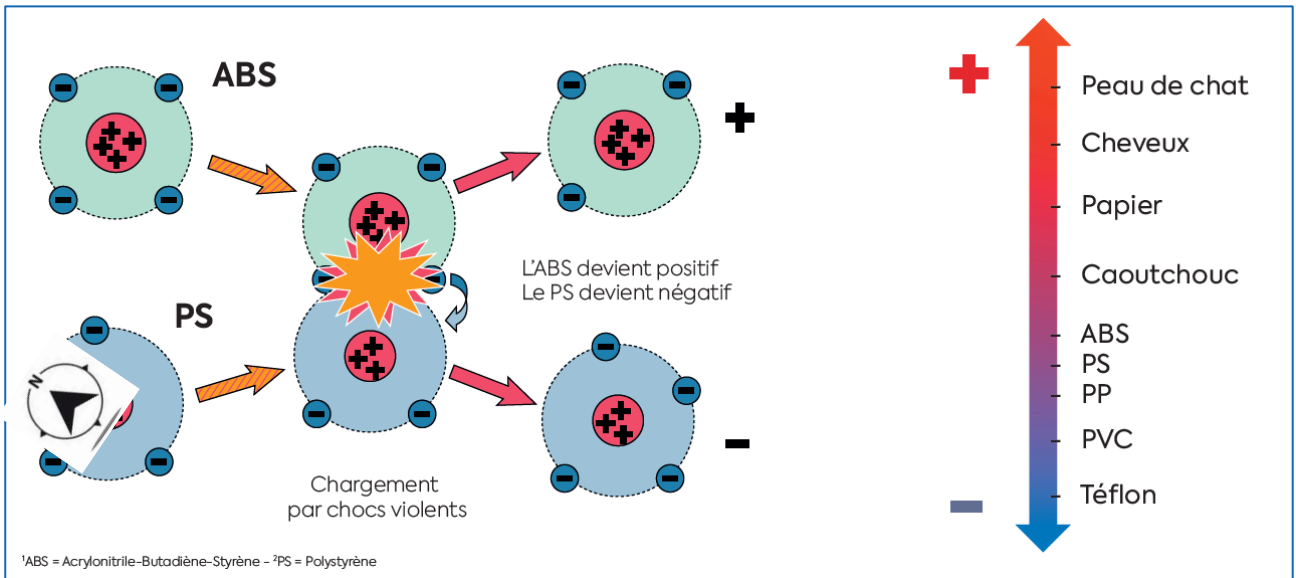
4.3 Étape 2 : Séparation des plastiques en mélanges (cellule 3)

Une fois broyées, les matières sont dirigées vers des silos d'homogénéisation afin de permettre d'obtenir les mélanges en ABS/PS/PP souhaités pour optimiser le tri. SKYTECH utilisera les silos d'homogénéisations afin d'obtenir des mélanges avec des produits provenant des différents gisements.

Une fois homogénéisés, les plastiques sont dirigés vers les lignes de séparation, le site en disposera de 4 à terme (3 en phase de démarrage). Les lignes de séparation fonctionnent avec le principe de la triboélectrisation. La triboélectricité est un phénomène d'électrisation qui se produit quand deux matériaux sont frottés entre eux.

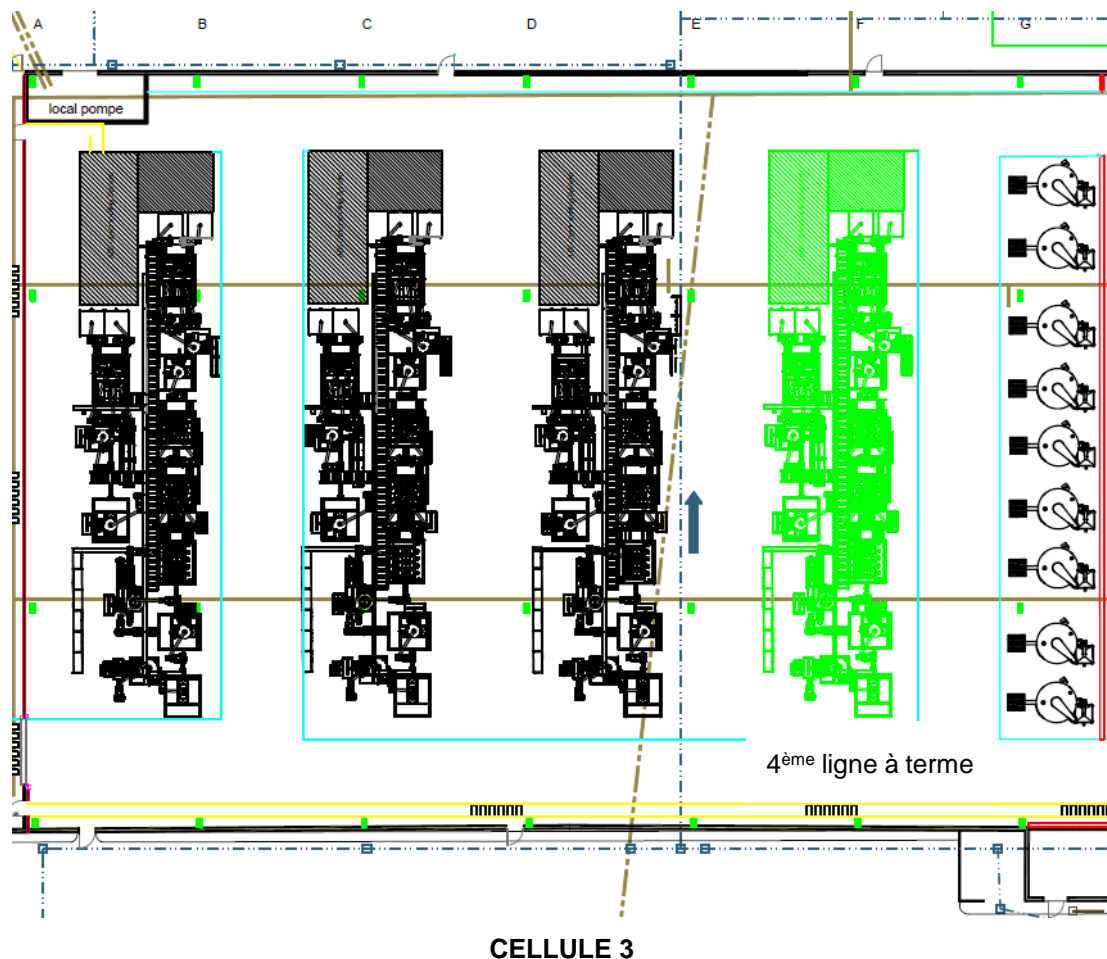
Le schéma ci-après permet d'illustrer le principe.

Figure 7 : Effet triboélectrique entre ABS et PS



La quantité de matières triée par triboélectricité est de 146 t/j.

Figure 8 : Localisation des lignes de triboélectricité (cellule 3)



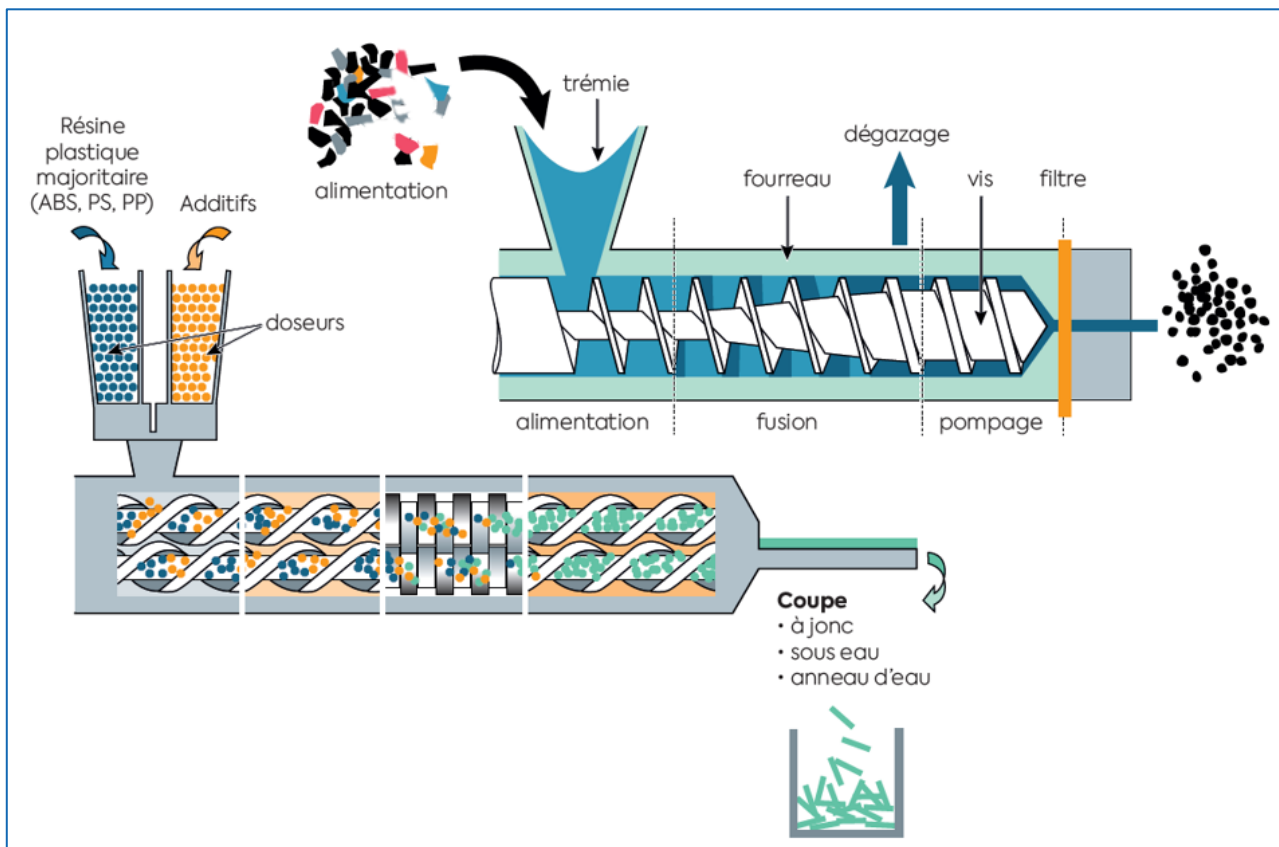
Une partie des matières ainsi séparées ne font pas l'objet d'un traitement ultérieur. L'étape 3 concerne cependant 130 t/j (soit 90% des matières séparées par triboélectricité).

4.4 Étape 3 : Granulation / Compoundage des plastiques (cellule 4)

Le principe du procédé d'extrusion-granulation consiste en un mélange par fusion d'un polymère avec un ou plusieurs additifs. Une fois mélangé il est obtenu une matière plastique sous forme de compounds avec des caractéristiques physiques ou thermiques propres.

Le schéma de principe ci-après illustre la méthodologie.

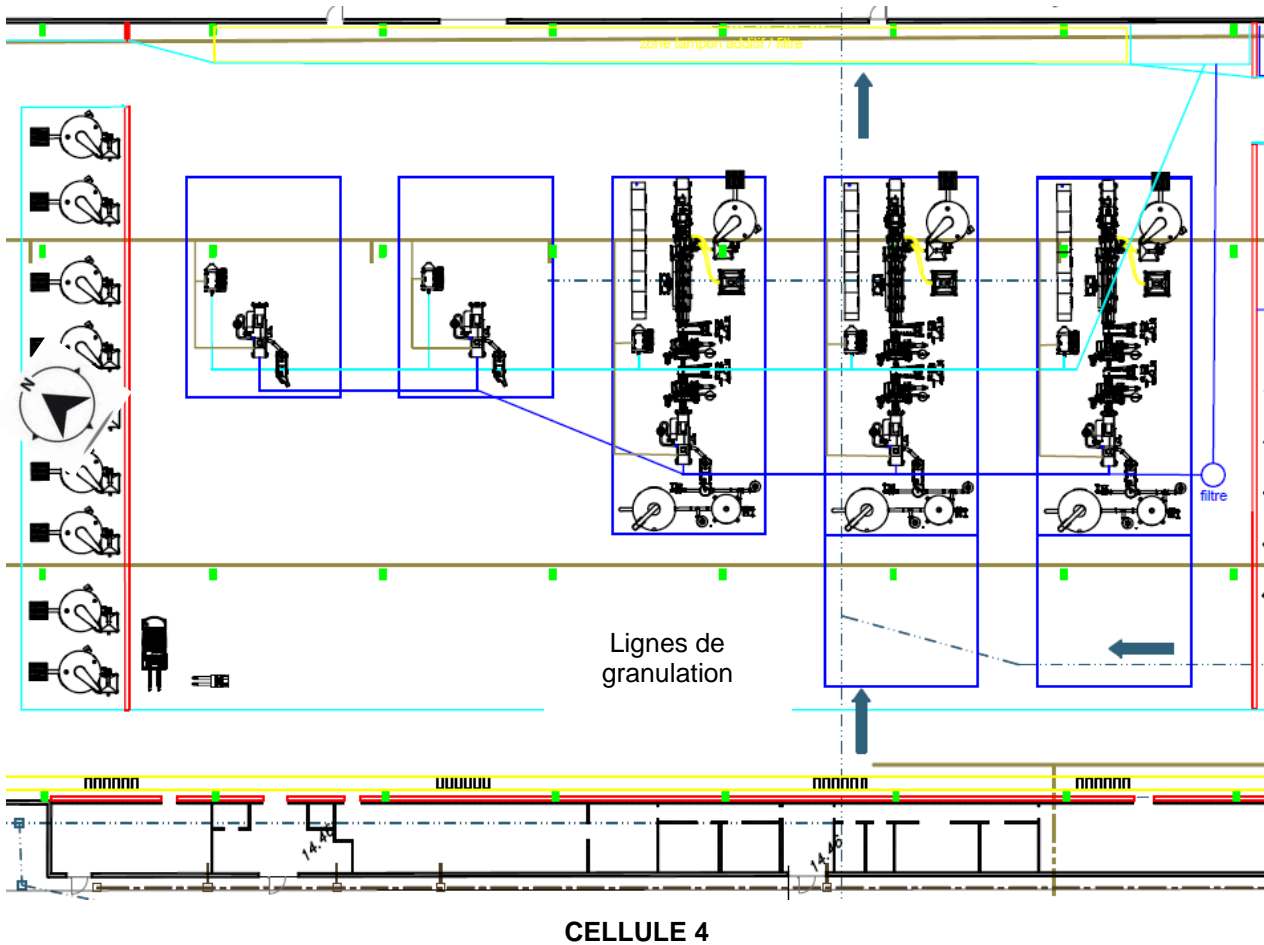
Figure 9 : Schéma de fonctionnement de l'étape de granulation



La quantité de matière plastique transformée par extrusion sera de 130 t/j.

Cette étape est cruciale dans le processus commercial de SKYTECH : le déchet entre en début de ligne, est additivé, fondu puis coupé en granules avant d'être refroidi dans un circuit d'eau industrielle fermée. En sortie de ligne, le déchet n'existe plus, un polymère recyclé est né.

Figure 10 : Localisation des lignes de triboélectricité (cellule 3)



4.5 Stockage d'additifs (cellule 5) et stockage de produits finis (Cellules 5 & 6)

La cellule 5 accueillera des produits finis et des additifs :

- 300 m³ de produits finis soit 210 tonnes en big bag sur 2m de haut (densité 0,7)
- 200 m³ d'additifs soit 150 tonnes sur 2m de haut (densité moyenne 0,75)

La cellule 6 accueillera des produits finis :

- 700 m³ de produits finis soit 490 tonnes en big bag sur 2m de haut (densité 0,7)

Figure 11 : Zones de stockage des produits finis et additifs (cellule 5)

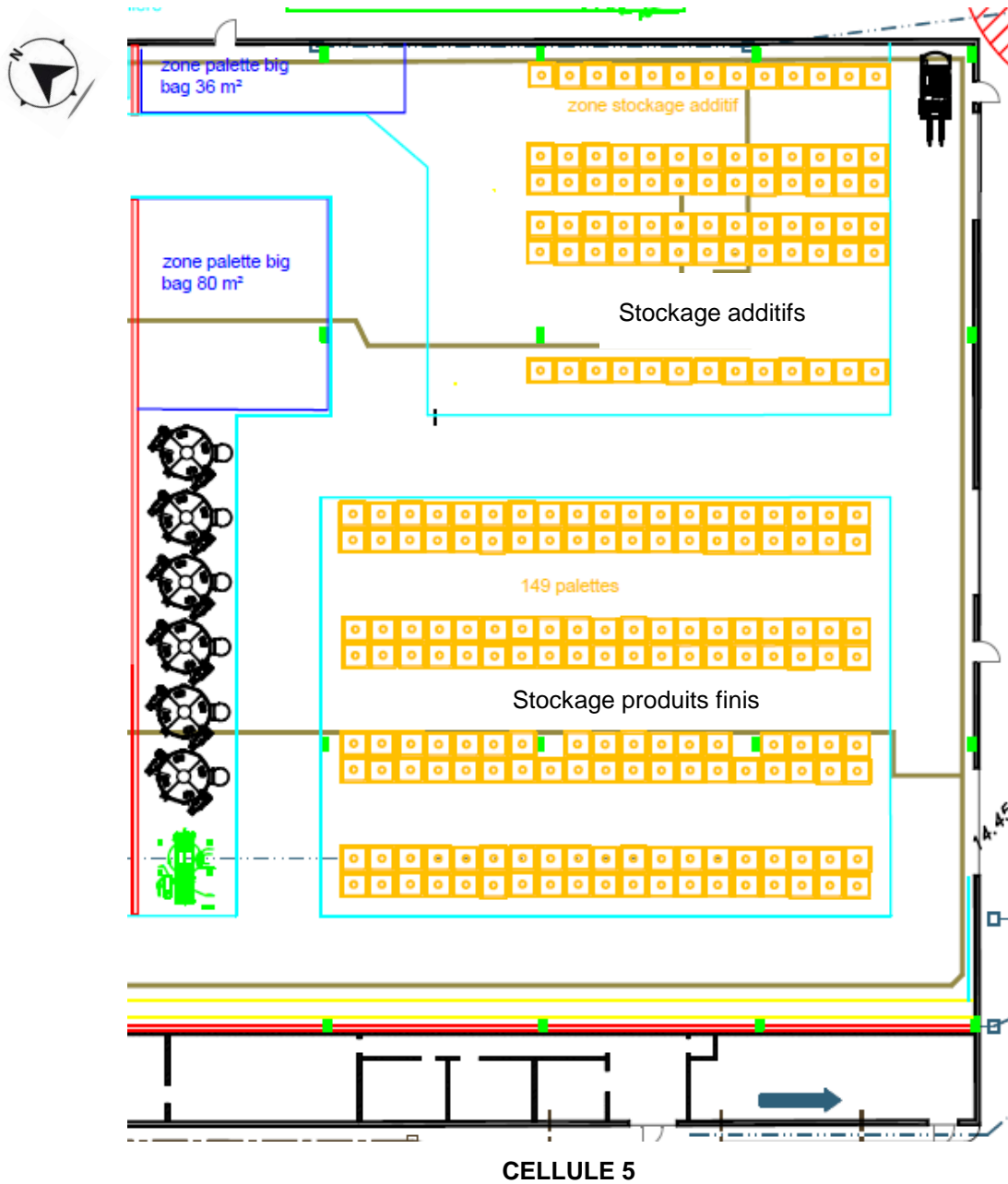
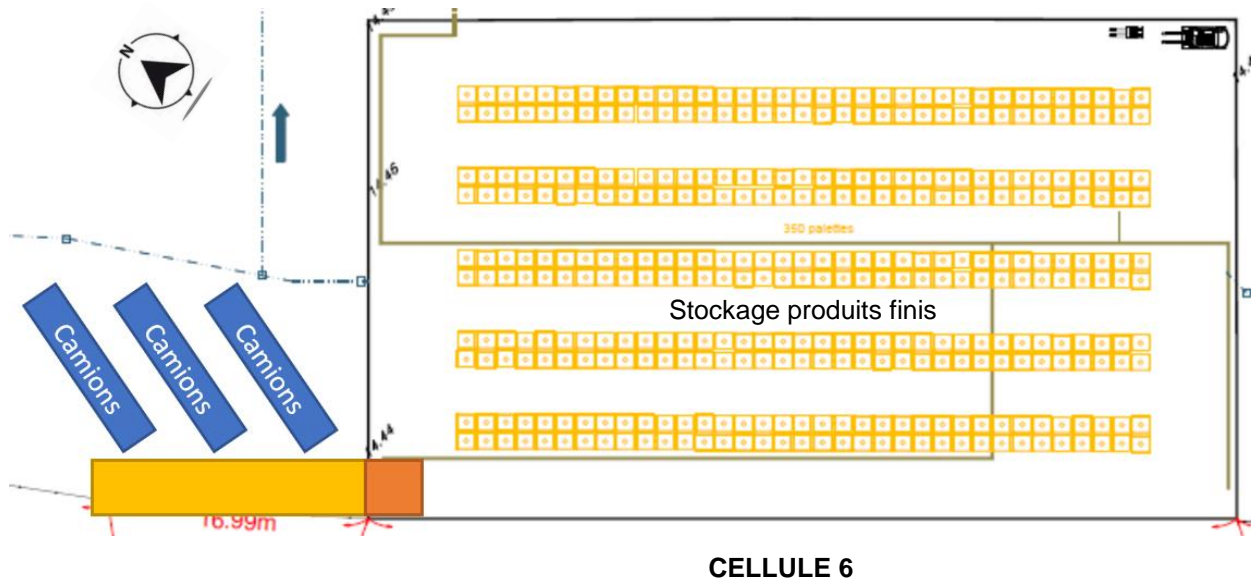


Figure 12 : Zones de stockage des produits finis et additifs (cellule 5)



5. Résumé non technique de l'étude d'incidence

La société SKYTECH souhaite exploiter une activité de recyclage de plastiques sur la commune du Val d'Hazey (27).

Le tableau pages suivantes fournit un résumé de l'état initial du site, de l'analyse des effets sur l'environnement du projet et des moyens de maîtrise proposés.

Les impacts sont qualifiés dans ce tableau selon 3 niveaux (**positif**, sans effet ou **négalif**) avant et après prise en compte des mesures de maîtrise des effets.

Cette étude conclut à l'absence d'impact significatif des activités de SKYTECH sur son environnement. En outre, de nombreuses mesures de maîtrise des effets potentiels du projet sur son environnement ont été mises en place, comme il est détaillé dans le tableau suivant résumant l'étude d'incidence.

Milieu	Etat initial	Impact de l'activité SKYTECH	Mesure de maîtrise des effets
Paysage	<p>Le site se localise dans la Vallée de la Seine entre Paris et Rouen, l'unité paysagère prédominante correspond à des berges boisées.</p> <p>Néanmoins, le site est implanté au sein d'une zone industrielle.</p> <p>Les terrains les plus proches (dans un rayon de 500 m) sont pour la plupart occupés par des établissements industriels ou des champs agricoles.</p>	<p>L'activité de SKYTECH est exercée au sein d'un bâtiment existant.</p> <p>Le projet ne nécessite pas de nouvelles constructions.</p> <p>La principale incidence visuelle liée au projet concerne le stockage minime en extérieur de déchets au sein d'alvéoles au nord-est.</p> <p>Le stockage extérieur donne lieu à une modification visuelle extrêmement limitée.</p>	<p>Aucune mesure compensatoire particulière ne sera mise en place du fait de l'absence d'impact.</p>
Milieu naturel	<p>Le site NATURA 2000 (Directive Habitat) le plus proche est : Iles et berges de la Seine dans l'Eure (FR2302007) et se situe à environ 200 mètres au Nord-Est du site.</p>	<p>Le risque principal de l'activité du site vis-à-vis de cette zone naturelle est lié aux émissions aqueuses et atmosphériques du site.</p> <p>Le site NATURA 2000 se trouvant en aval du site d'étude, une influence pourrait avoir lieu en cas de pollution majeure des eaux, la Seine étant l'exutoire des eaux pluviales et vannes traitées.</p> <p>Il est à noter que l'activité ne sera pas génératrice d'odeur particulière. Les rejets atmosphériques respecteront les exigences réglementaires et les activités ne seront pas génératrices d'une pollution atmosphérique significative.</p>	<p>Aucune mesure compensatoire particulière ne sera mise en place.</p>
Géologie hydrogéologie	<p><u>Géologie :</u></p> <p>Les sols sont constitués de remblais sur 6m maximum (sables et graviers). Les sols au droit du site sont perméables sur les premiers mètres.</p> <p><u>Hydrogéologie :</u></p> <p>D'après l'étude de sols réalisée en 2014, la nappe alluviale est présente à faible profondeur (5m environ) et s'écoule vers le nord-est (vers la Seine).</p> <p>La nappe est considérée comme vulnérable.</p>	<p>L'activité de SKYTECH est exercée au sein d'un bâtiment existant.</p> <p>Le projet ne nécessite pas de nouvelle construction majeure. Seule une station de traitement des eaux de process et des alvéoles de stockage de déchets seront créées en extérieur.</p> <p>Il n'y a pas d'impact des installations de SKYTECH sur la géologie au droit du site.</p>	<p>Aucune mesure compensatoire particulière ne sera mise en place.</p>

Milieu	Etat initial	Impact de l'activité SKYTECH	Mesure de maîtrise des effets
Risque inondation	Le PPRI ² de la Seine est en cours d'élaboration. Il a été prescrit par l'arrêté n°DDTM/SPRAT/2020-20 en date du 10 janvier 2020. La commune du Val-d'Hazey fait partie des communes concernées par le PPRI.	Du fait de la proximité de localisation du site par rapport à la Seine, il n'y a pas de doute quant à l'intégration du site dans le PPRI ³ de la Seine. Celui-ci est en cours d'élaboration, il a été prescrit par l'arrêté n°DDTM/SPRAT/2020-20 en date du 10 janvier 2020. La commune du Val-d'Hazey fait partie des communes concernées par le PPRI.	Conformément aux recommandations de la DDTM, il est prévu l'étanchéification de la partie basse du bâtiment en dessous de la cote de 15,40m. L'ensemble des ouvertures seront équipées de batardeaux amovibles activables ou positionnables lors d'événements notables. En outre, ces batardeaux permettront de mettre le bâtiment sur rétention afin de collecter les eaux d'incendie. Pour la zone de stockage extérieure elle devra être réhaussée à un niveau de 15,40m.
Eaux	Le bâtiment est alimenté en eau potable par le réseau communal. Les eaux pluviales sont collectées et rejetées en Seine. Les eaux usées en partie sud sont collectées dans le réseau communal et les eaux usées en partie nord transit via une station de traitement.	La consommation d'eau est estimée à 1000 m ³ d'eaux sanitaires (douches, toilettes) et 9000 m ³ d'eaux industrielles. L'eau de process issue du lavage et du broyage des plastiques sera traitée par coagulation/floculation au sein d'un système de traitement d'eau qui sera installé sur site. Les boues générées par ce traitement seront envoyées vers des filières de retraitement. Le reste de l'eau sera perdue par évaporation et entraînement sous forme d'humidité dans la matière.	Deux stations de traitement des effluents aqueux sont en place sur site : - pour le traitement des eaux sanitaires - pour le traitement des eaux de process (lavage / broyage)

² PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

³ PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Milieu	Etat initial	Impact de l'activité SKYTECH	Mesure de maîtrise des effets
		Ainsi, aucun effluent industriel ne sera rejeté. Seules des eaux vannes seront rejetées en Seine après traitement.	
Climat	La ville du Val d'Hazey bénéficie d'un climat océanique dégradé, aux hivers frais et aux étés doux, en étant régulièrement arrosée sur l'ensemble de l'année.	Les seules émissions du site sont liées au trafic des poids lourds, à la chaufferie gaz et aux poussières de plastique éventuelles émises au niveau des machines de granulation / compoundage. Ces équipements respecteront les normes en vigueur. L'impact sur le climat est donc faible.	Les filtres de l'installation de dépoussiérage seront entretenus.
Air	Le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de Normandie a été approuvé le 30 janvier 2014 et couvre l'ensemble des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, soit 1420 communes (en 2013). Le PPA a pour objectifs d'assurer une qualité de l'air conforme aux objectifs réglementaires, protéger la santé publique et préserver la qualité de vie du territoire.		
Santé des tiers extérieurs	Les habitations les plus proches sont situées à 350m au sud-ouest du site.	Ni les rejets atmosphériques du site ni les rejets aqueux tels que décrits précédemment ne constituent de source de contamination. Par conséquent, nous pouvons considérer qu'il n'y a pas de risque sanitaire significatif lié aux rejets atmosphériques/aqueux du site.	Aucune mesure compensatoire particulière ne sera mise en place
Bruits et vibrations	L'ambiance sonore est assez peu marquée comme le montrent les mesures de bruit réalisées autour du site sans activité. La RD65 est la source de bruit principale dans le voisinage du site.	Les machines du process seront localisées à l'intérieur du bâtiment principal. Seul le trafic de poids-lourds sera à l'origine d'une gêne sonore ressentie à l'extérieur du site. L'usage d'appareils tels que sirènes, avertisseurs, peut constituer une nuisance sonore importante, mais reste nécessaire pour des raisons de sécurité du personnel. Toutefois, cet usage est limité et réservé à la prévention d'accidents. Par ailleurs, l'activité ne génère pas de vibrations.	Aucune mesure compensatoire n'est possible au présent titre au vu du bruit de fond sonore actuel. Une étude de bruit sera cependant réalisée suite à la mise en service de l'activité, conformément à la réglementation.

Milieu	Etat initial	Impact de l'activité SKYTECH	Mesure de maîtrise des effets
Ambiance lumineuse	<p>Les sources de pollution lumineuses dans l'environnement du site sont dues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux phares des véhicules circulant sur la D65 ; • A l'éclairage urbain ; • A l'éclairage de sécurité du site et des bâtiments en proximité direct. 	<p>Outre la livraison / l'expédition de déchets entrants / produits finis qui seront réalisées de jour comme de nuit, aucune activité n'a lieu en extérieur.</p> <p>Le niveau de luminosité ne sera pas supérieur à ce qui était installé lors de l'activité précédente du site. Il s'agira majoritairement de mettre en place un éclairage permettant d'assurer la circulation du personnel en phase nocturne. Les éclairages seront dirigés vers les sols afin de garantir la sécurité du personnel et de la circulation des véhicules sur la périphérie des bâtiments.</p>	<p>Aucune mesure compensatoire particulière ne sera mise en place.</p>
Trafic	<p>D'après les comptages de trafic effectués par le Département de l'Eure sur la RD65, on peut estimer le trafic sur la RD65 à 6 000 à 8 000 véhicules jours avec 6% de PL (360 à 480).</p>	<p>Le trafic journalier envisagé sera de : 70 véhicules légers et 18 poids-lourds par jour. Pour rappel, le site travaille 7j/7 soit +/- 340 jours/an. Cela représente une augmentation du trafic de 1,5% sur la RD65 dont 4% de plus de PL.</p> <p>La part du trafic journalier induit par les activités du site reste faible.</p>	<p>Aucune mesure compensatoire particulière ne sera mise en place</p>
Déchets	<p>La commune assure la collecte des déchets banals.</p> <p>Le projet est concerné par les plans et schémas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan national de gestion des déchets ; ministère de la transition écologique et solidaire d'octobre 2019 • Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires pour la Normandie, adopté par le conseil régional le 22 juin 2020 et approuvé par le préfet le 2 juillet 2020 	<p>Peu de déchets seront générés par le site, le gisement principal étant constitué de palettes perdues.</p> <p>Les déchets seront triés puis enlevés par une société spécialisée.</p>	<p>Aucune mesure compensatoire particulière ne sera mise en place.</p>
Energie	<p>En l'état actuel, le site ne consomme pas d'énergie.</p>	<p>L'activité engendre une consommation énergétique. Cependant, les équipements utilisés sont neufs et répondent aux normes énergétiques en vigueur.</p>	<p>Aucune mesure compensatoire particulière ne sera mise en place</p>

Milieu	Etat initial	Impact de l'activité SKYTECH	Mesure de maîtrise des effets
Biens et patrimoine culturels	Le site est à plus de 500 mètres des monuments historiques et sites les plus proches.	Sans objet	Sans objet
Compatibilité avec les plans	<p>Le SDAGE est un document de référence pour organiser la gestion de l'eau à l'échelle du bassin de Seine-Normandie.</p> <p>Le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 a été annulé par décision du Tribunal administratif de Paris du 19/12/2018. Le document applicable actuellement est donc le SDAGE 2010-2015.</p>	<p>Aucun effluent industriel ne sera rejeté. Seules des eaux vannes seront rejetées en Seine après traitement.</p> <p>Ainsi le projet est compatible avec le SDAGE.</p>	Aucune mesure compensatoire particulière ne sera mise en place.
Effets cumulés avec d'autres projets connus	D'après la consultation des avis de l'autorité environnementale permettant de déterminer les projets connus présents à proximité d'un site donné afin d'en analyser les effets cumulés, aucun projet n'est recensé sur la commune du Val d'Hazey.	Sans objet en l'absence de projet sur la commune du Val d'Hazey.	Aucune mesure compensatoire particulière ne sera mise en place.

6. Résumé non technique de l'étude de dangers

6.1 Scenarii accidentels

Les dangers du site pour son environnement sont liés à la nature combustible des matériaux mis en œuvre sur le site.

Les cibles directes d'un potentiel accident majeur sur le site seraient l'environnement immédiat du site constitué d'industries et de voies de circulation, comme le montre la figure ci-après.

Figure 13 : Voisinage du site



Huit scenarii accidentels ont été inventoriés dans l'analyse préliminaire des risques. **Deux scenarii accidentels ont été identifiés comme pouvant avoir des effets hors site, et ont été modélisés :**

- PhD1 : Incendie des stockages de déchets extérieurs
- PhD2 : Incendie des stockages de déchets / produits finis en intérieur et étude de dispersion des fumées de combustion

Trois distances d'effets potentiels sont évaluées pour chaque type d'effet (effets thermiques, effets toxiques) :

- ZELS : zone des effets létaux significatifs ;
- ZEL : zone des effets létaux ;
- ZEI : zone des effets (blessures) irréversibles.

Les distances maximales d'effets des accidents retenus sont fournies dans le tableau ci-après.

Pour les phénomènes d'incendie, les distances sont données à partir de la paroi du bâtiment tandis que pour les effets toxiques, il s'agit des distances à partir du centre du bâtiment.

Figure 14 : Zones considérées dans les modélisations accidentelles

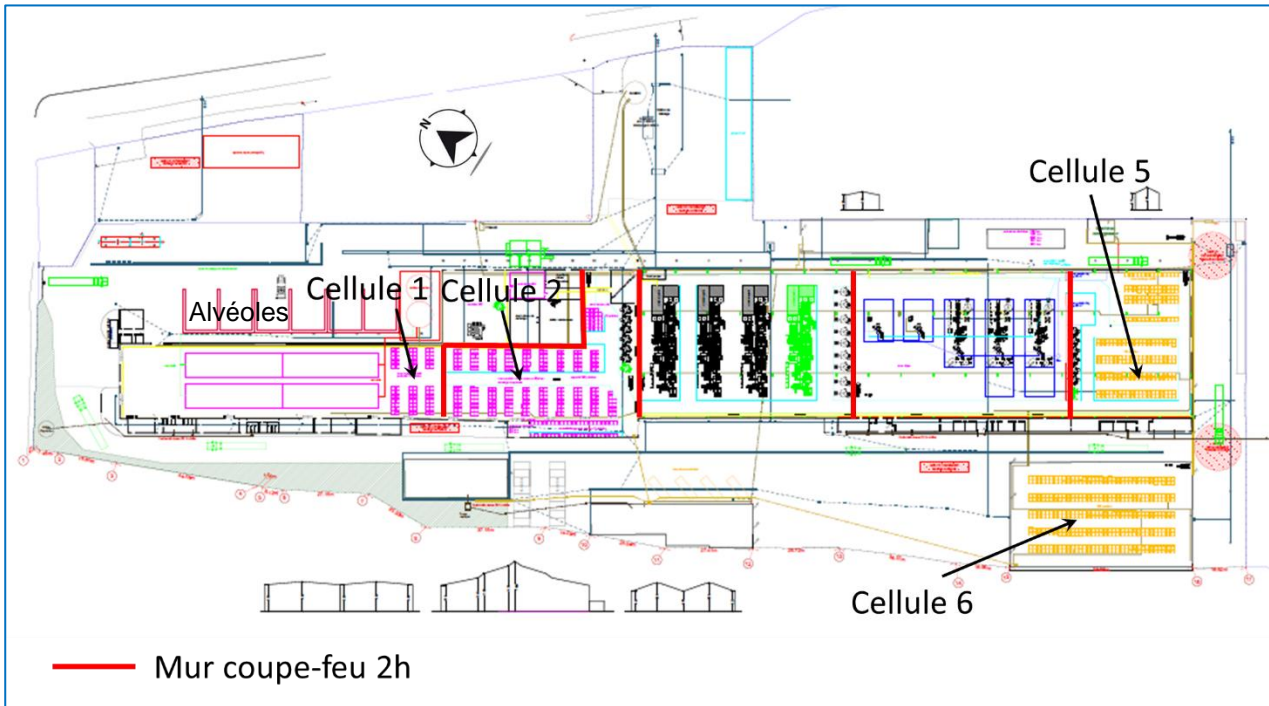


Tableau 3 Distances maximales d'effets des accidents retenus

N° du scénario	Désignation des phénomènes dangereux	Façade	Distance d'effets max à 1,8 m de hauteur		
			ZELS	ZEL	ZEI
PhD1	Incendie d'une alvéole de stockage	Nord-Est	5 m	3 m	NA
		Sud-Est	NA	NA	NA
		Sud-Ouest	NA	NA	NA
		Nord-Ouest	NA	NA	NA
PhD2	Incendie d'une cellule de stockage intérieur (cellules 1, 2, 5 et 6)	Nord-Est	N/A	N/A	N/A
		Sud-Est	N/A	N/A	N/A
		Sud-Ouest	N/A	N/A	N/A
		Nord-Ouest	N/A	N/A	N/A
	Effets toxiques issus de l'incendie de la cellule 6	Condition F3 Distance de puis le centre de la cellule	N/A	N/A	5 m
		Condition D5 Distance de puis le centre de la cellule	N/A	N/A	9 m

Un incendie des matières stockées au niveau des cellules 1, 2, 5 ou 6 n'aura pas d'effets thermiques ressenti en dehors des cellules. Seul un incendie au niveau des alvéoles génèrera des effets thermiques hors alvéole. Les effets toxiques en cas d'incendie au niveau de la cellule 6 (cette cellule contient le plus de matières dégageant des gaz toxiques en cas d'incendie) restent circonscrits à la cellule.

Figure 15 : Cartographie des effets thermiques – PhD1

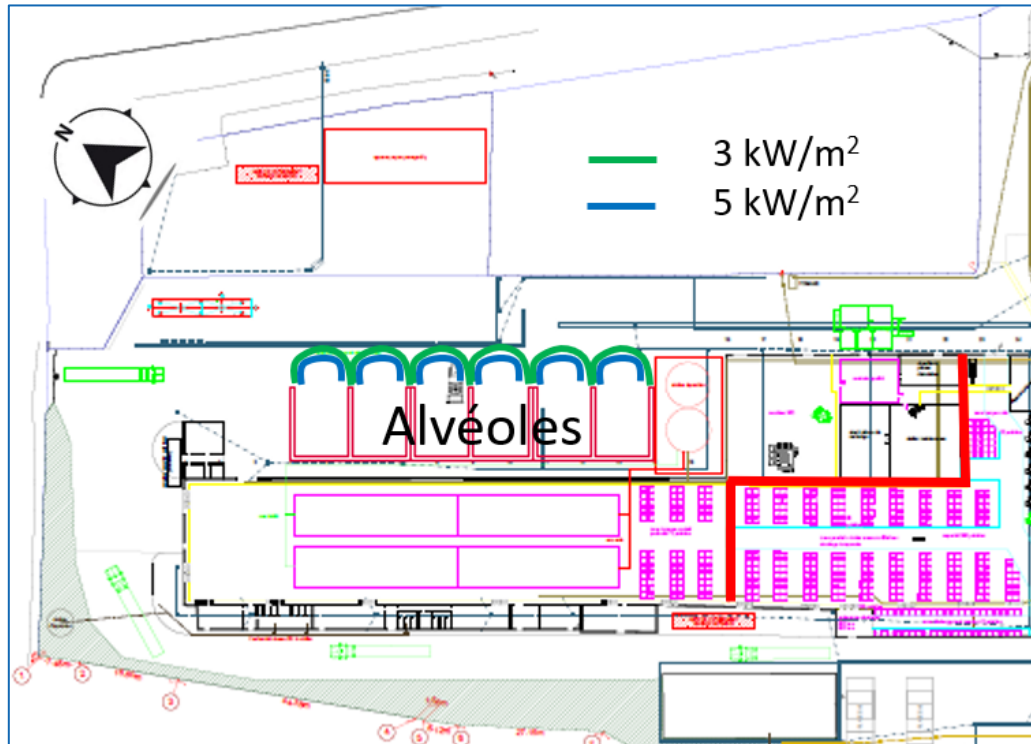
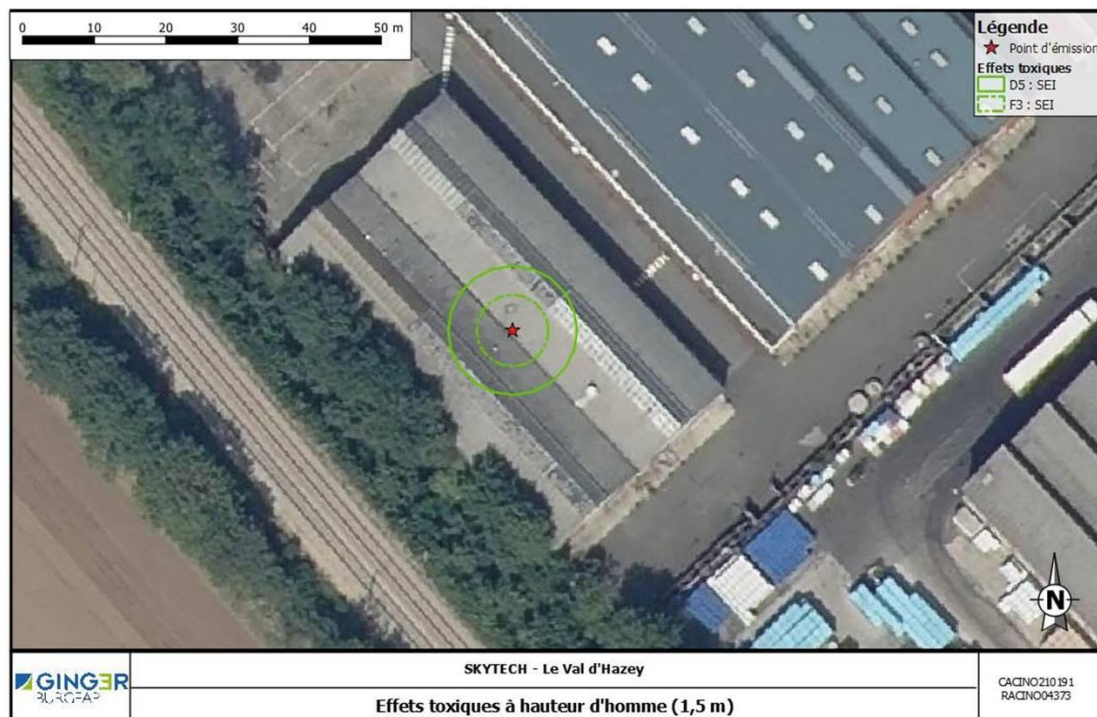


Figure 16 : Représentation graphique des effets toxiques à hauteur d'homme selon les conditions F3 et D5



L'étude de dangers montre que pour les 2 phénomènes dangereux retenus, **aucun n'a d'effets hors site.**

6.2 Mesures de réduction des risques

Des mesures de réduction des risques sont en place tel que détaillé ci-après.

Mesures préventives :

Une organisation adaptée aux scénarii d'accidents du site permettant de minimiser la probabilité d'occurrence de ces accidents et de diminuer leurs effets néfastes sera mise en place sur le site.

Des documents internes concernant la sécurité seront mis en place par SKYTECH : Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits utilisés, plan de prévention, fiches de postes, consignes d'intervention, affichages réglementaires, etc.

Les salariés sont équipés d'équipements de protection individuelle (EPI) pour la réalisation de leurs travaux et lors de la manipulation des produits.

Chaque nouveau salarié, intérimaire ou stagiaire recevra une formation d'accueil le jour de son arrivée sur le site. Celle-ci a pour objectif de présenter l'ensemble des installations du site et leur fonctionnement au nouveau collaborateur. Ce dernier est particulièrement sensibilisé aux règles de sécurité en vigueur, ainsi qu'aux procédures Sécurité, Environnement et Qualité, à respecter.

Le personnel recevra une formation à l'utilisation des extincteurs, et des exercices pratiques d'attaque d'un début d'incendie ainsi que des exercices d'évacuation du site seront organisés 1 fois par an. Des équipiers d'intervention sont formés. Le site est clôturé.

Moyens d'intervention privés :

Par ailleurs, les cellules exploitées par SKYTECH sont munies des moyens d'intervention contre l'incendie suivants :

- RIA ;
- Des extincteurs ;
- Des alarmes.

Bornes Incendie :

Il existe actuellement 3 poteaux incendie présents sur le site et 2 à proximité du bâtiment. En complément, des réserves d'eau seront mises en place.

Eaux d'extinction d'un incendie :

En cas d'incendie, les eaux d'extinction générées seront confinées à l'intérieur des cellules. En cas d'incendie au niveau des alvéoles, les réseaux d'eaux pluviales seront obturés pour collecter ces eaux dans les canalisations d'eaux pluviales.

6.3 Conclusion

Aucun des scénarii modélisés n'a d'effets hors site.

Ainsi, les risques présentés par le site sur son environnement sont acceptables.